



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 Scrutin du 20 octobre 2011 - vote par internet –

En application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, les représentants du personnel aux différentes instances seront élus à une **date unique de scrutin, le 20 octobre 2011**. À cette occasion vous pourrez élire directement, pour la première fois, vos représentants aux comités techniques.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche organiseront ces élections par Internet (**ouverture du scrutin du 13 au 20 octobre 2011**).

Afin de préparer ces scrutins dans les meilleures conditions possibles, quatre préalables sont nécessaires et essentiels :

- **Votre messagerie professionnelle**



Pour vous connecter :

- Cliquez sur le lien «[webmail](http://mel.ac-limoges.fr/)» proposé sur le site de l'académie (<http://mel.ac-limoges.fr/>)
- Saisissez votre identifiant (en minuscules, sans espace, sans accent et sans point)
- Saisissez votre mot de passe

Vous ne connaissez pas votre identifiant ou votre mot de passe ?

Connectez vous sur : <https://appli.ac-limoges.fr/ipal/>

Vous veillerez à vérifier son bon fonctionnement en effectuant un test de connexion. Il convient de consulter vos messages, de vider très régulièrement votre boîte ainsi que votre corbeille. Pour tout autre problème, prenez contact avec : l'administrateur de messagerie de votre établissement.

- **Votre NUMEN (Numéro d'identification Education Nationale)**

Ce numéro vous sert de code d'entrée aux différents service web(l-prof, webmail, applications mouvements....) et sera nécessaire pour accéder aux différentes opérations de vote.

Si vous l'avez égaré, vous pouvez vous le procurer auprès du secrétariat de votre établissement ou auprès de votre gestionnaire au rectorat (2d degré), à l'inspection académique (1^{er} degré).

- **Votre numéro INSEE et votre adresse personnelle**

Ils figurent sur **vosre bulletin de paye**.

En cas d'anomalie, vous devez le signaler par écrit (courrier ou courriel) auprès de votre gestionnaire au rectorat (2d degré), à l'inspection académique (1^{er} degré).

L'ensemble de ces vérifications doit être effectué le plus rapidement possible.

Par ailleurs, je vous précise qu'un site élections sera ouvert à l'adresse suivante :

www.ac-limoges.fr/elections2011/

Il sera mis à jour régulièrement au fil des opérations.